

Alliances matrimoniales et survivance culturelle en milieu urbain ivoirien : cas de la culture Baoulé

Kouakou Gérard N'GORAN
Institut des Sciences Anthropologiques de Développement (ISAD)
Université Félix Houphouët-Boigny
ngorangerard@gmail.com

RASS. Pensées Genre. Penser Autrement. VOL 3, No 3 (2023)

Résumé

Le mariage en tant qu'institution traditionnelle se trouve menacé, et les pratiques au fondement de cette institution ne sont plus respectées. Cependant, l'on constate que le mariage Baoulé se maintient en milieu urbain. À partir d'une enquête qualitative basée sur l'entretien et l'observation directe, nous avons dégagé les mécanismes traditionnels du mariage qui contribuent au maintien des pratiques culturelles baoulées en milieu urbain. Il ressort de nos investigations que la survivance du mariage Baoulé se justifie par l'observance des rites et processus ainsi que par les fonctions qu'ils remplissent.

Mots-clés : Mariage traditionnel, dot, pratiques culturelles, culture baoulé, valeurs anciennes.

Matrimonial alliances and cultural survival in urban Côte d'Ivoire: the case of the Baoulé culture

Abstract

Marriage as a traditional institution is under threat, and the practices on which it is based are no longer respected. However, Baoulé marriages are still practised in urban areas. Using qualitative surveys based on interview guides and direct observation, we identified the traditional marriage mechanisms that contribute to the maintenance of Baoulé cultural practices in urban areas. Our investigations showed that the survival of Baoulé culture is justified by the observance of traditional marriage rites and processes, and by the functions they fulfil.

Keywords: Traditional marriage, dowry, cultural practices, Baoulé culture, ancient values.

Introduction

La survivance des pratiques culturelles des populations demeure l'un des défis de notre temps. A ce propos, il constitue l'une des principales préoccupations de la communauté internationale (M. M. E. TANO, 2020). Cette inquiétude ne date pas d'aujourd'hui dans la mesure où de tout temps les Hommes se sont déplacés librement ou forcé, d'une localité à une autre, d'un pays à l'autre, d'un continent à l'autre. Ainsi, le déplacement de population est un fait social inhérent à la condition humaine et la physionomie des déplacements de population reflète un monde en perpétuel changement en Afrique, particulièrement en Côte d'Ivoire.

En Côte d'Ivoire, au cours du XVIIe et du XVIIIe siècle, le Bas-Bandama (l'actuelle région des grands ponts) a connu un flux des populations qui ont participé à l'organisation sociale, économique et culturelle de cet espace (B. M. SEKOU, 1993). Ce flux de population a ainsi conduit à la cohabitation de différents groupes ethniques d'origines diverses sur le même terroir urbain. C'est le cas du groupe baoulé. Le groupe Baoulé est l'un des peuples de Côte d'Ivoire dont la formation est relativement des plus récentes, car ayant eu lieu pratiquement vers le XVIIIe siècle (K. D. N'GUESSAN, 2003). Le caractère récent et la diversité du peuplement baoulé ont conféré à l'organisation sociale des traits originaux en raison de la nécessité, pour les baoulés, de composer avec les groupes en place. Également, l'on note certaines contraintes fonctionnelles propres au mode d'expansion pratiquée par ce peuple selon les impératifs économiques et sociaux (K. D. N'GUESSAN, 2003). Des changements notables se sont opérés au niveau de l'organisation sociale du peuple Baoulé.

Dans ce contexte social, notre préoccupation dans cet article porte sur l'alliance matrimoniale. En effet, la proximité des Baoulés avec d'autres groupes ethniques dans la région des « grands-ponts » et particulièrement dans le district d'Abidjan favorise des alliances matrimoniales. Ces alliances, en général interethniques, sont un excellent révélateur du niveau d'intégration et d'homogénéisation socioculturelle des populations qui cohabitent depuis plusieurs siècles ou entre autochtones et immigrants (M. SNJEZANA, 2000). Les mariages intra-ethniques quant à eux facilitent la définition des conditions de conservation des valeurs culturelles et l'appartenance ethnique des descendants. Ils constituent, par ailleurs, une continuité dans le processus d'assignation des appartenances ethniques (F. L. N. BOGUI, 2006). Dans ce contexte urbain culturel, la culture baoulé est de plus en plus secouée, car elle s'y retrouve en symbiose, en synergie et à cheval avec plusieurs autres cultures. Hormis les autres cultures, nous avons la culture urbaine liée à la modernité qui se développe elle aussi ; et vient étouffer d'une manière ou d'une autre la culture des peuples, notamment celle du peuple Baoulé (N. MACE, 2017).

Selon certains travaux (V. HERTRICH, 2007; M. BOZON, 1991; A.-E. CALVES, 2007; S.-T. BALONDJI, 2017) le mariage en tant institution traditionnelle se trouve menacé, et les pratiques au fondement de cette institution ne sont plus respectées ou suivies. En effet, il ne joue plus un rôle central ou n'occupe plus une position majeure dans la formation du couple et la procréation. Il n'est plus perçu comme la seule institution fondatrice de la famille et du couple au Mali (V. HERTRICH, 2007), au Burkina (A.-E. CALVES, 2007), au Gabon (S.-T. BALONDJI, 2017) ; et on peut en dire autant en Côte d'Ivoire. Ainsi le mariage, en tant institution traditionnelle, se trouve menacé dans ses fondements, car ses pratiques ne sont plus respectés.

A cet effet, V. SEDOGO (2015) dit que la modernisation de la société Moaaga a entraîné des bouleversements dans vie culturelle et religieuse des Moose, notamment l'abandon de certains rites coutumiers. Aussi, il évoque que dans les centres urbains, l'on s'observe un manque d'intérêt pour les pratiques culturelles et une perte d'engouement général et collectif pour les valeurs anciennes. Z. A. K. DAYORO et F. KACOU (2010), pour leur part, évoquent la survivance de l'institution l'éb-eb en pays Lodjukru. En effet, l'éb-eb est une institution qui garantit la participation sociale des personnes âgées dans la gestion du pouvoir politique chez les Lodjukru. Ils soulignent que ce dispositif de régulation de pouvoir et de participation sociale du grand âge s'observe encore dans les villages affiliés à la confédération Bobor ou Bibm. Ainsi, malgré « les mutations structurelles, spatiales, économiques et politiques subies par la Lodjukru, l'éb-eb et les rituels qui l'entourent continuent de participer à la reproduction identitaire Odjukru ». D'où la survivance de cette institution (éb-eb) en pays Lodjukru, et des pratiques culturelles et des valeurs anciennes.

Ainsi, malgré les influences de la modernité, l'on observe que le mariage Baoulé se maintient en milieu urbain, par endroit l'on assiste à la location de certains espaces ou maquis pour son organisation. D'où l'intérêt porté, dans cette étude, aux alliances matrimoniales du peuple Baoulé et à la survivance culturelle en milieu urbain ivoirien. Dans ce travail, nous nous sommes donc penchés sur le mariage traditionnel organisé par le peuple Baoulé à Abidjan, ainsi que les pratiques qui sous-tendent cette institution traditionnelle. Autrement dit, comment le mariage traditionnel du peuple baoulé, à travers ses pratiques culturelles contribue-t-il à la survivance culturelle en milieu urbain ivoirien ? L'objectif de cet article est de montrer les mécanismes traditionnels du mariage du peuple Baoulé, de même que les pratiques culturelles qui le sous-tendent.

1. Méthodologie

La présente recherche inscrite dans le champ de l'Anthropologie sociale et culturelle a essayé de comprendre les pratiques socioculturelles de la communauté urbaine Baoulé du district d'Abidjan. Il s'inscrit dans une approche qualitative avec pour but de cerner les connaissances, les pratiques et croyances des communautés Baoulés sur le mariage traditionnel et ses étapes. En clair, il s'est agi de décrire et de comprendre les aspects socioculturels du mariage traditionnel qui expliquent le maintien des pratiques culturelles Baoulés en contexte multiculturel. Notons que cette étude portant sur les alliances matrimoniales est couplée à une autre étude menée sur les espaces gastronomiques dédiés aux peuples Baoulé. Ainsi les quartiers de Yopougon, concernés par cette étude sont : *le quartier Koweit, le quartier Maroc et le quartier Ananeraie*. C'est au niveau de ces trois quartiers que furent menées conjointement les deux études.

Étant donné que les baoulés, sont fortement reconnus pour leur attachement au mariage traditionnel. Un focus group de six (06) femmes mariées dans certains quartiers de la commune de Yopougon (Koweit, Maroc et Ananeraie) a été réalisé. Ces femmes sont, pour la plupart, rencontrées au sein des espaces gastronomiques dans les quartiers précités. En effet, les femmes constituent les personnes ressources, car c'est elles qui reçoivent et qui répondent le plus souvent aux invitations de mariage. Trois (03) chefs coutumiers baoulés (par quartiers précités) ont été interrogés. Car, ils constituent les garants de la tradition. A cela s'ajoute six (6) parents de marié dont trois (03) femmes et trois (03) hommes. Il s'agit d'ensemble de personnes ayant contracté un mariage intra-culturel ou interculturel.

En plus, pour mieux comprendre l'exercice de certaines activités culturelles qui rend compte de la survivance culturelle ou non, nous avons mené une observation participante. Autrement dit, nous avons assisté aux rites du mariage traditionnel pour mieux comprendre les réalités inexploitées aux profanes. Cette démarche qualitative a utilisé des outils comme le guide d'entretien et le dictaphone, afin d'enregistrer les propos des enquêtés. L'étude a été réalisée dans la commune de Yopougon sur le littoral ivoirien dans la région des Grands-ponts. La commune de Yopougon est localisée dans la région des grands ponts entre le département de Songon, les communes de plateau, d'Adjamé, Attécoubé et d'Abobo. Les données présentées dans cette étude proviennent de personnes ressources, acteurs ou témoins du mariage baoulé. Nous avons opté pour la technique d'échantillonnage en boule de neige ou en réseaux qui consiste à choisir un noyau auquel sont ajoutés tous ceux qui sont en relation (d'amitié) avec

eux, et ainsi de suite (P. N'DA, 2015). La méthode d'analyse utilisée est l'analyse de contenu. L'étude s'est déroulée du 10 au 29 septembre 2022.

2. Résultats

2.1. Historique et évolution du mariage comme institution socioculturelle chez les Baoulés

Le mariage est une institution sociale qui se manifeste de manière rituelle, juridique ou religieuse, et qui régit la formation et les règles de fonctionnement d'une communauté de vie (ETIENNE P. & ETIENNE M., 1971). Cette institution a initialement pour but de fournir un cadre social et légal au développement de la famille. C'est aussi, selon les époques et les lieux, une manière d'établir des alliances entre tribus ou familles, une manière de transmettre des biens, une manière de sceller une alliance ou la paix, de réclamer une position de pouvoir, d'obtenir un capital (dot). Chez les baoulé selon les enquêtés, il existe de nos jours deux types de mariage. Nous analysons ici les types de mariage chez les baoulés : *le mariage atovlè ou mariage des nobles et le mariage ordinaire ou de l'Homme baoulé.*

2.1.1. Le mariage *atovlè* ou mariage des nobles

Le mariage *atovlè* était sanctionné par des transferts importants de poudre d'or et par des festivités onéreuses (consommation de bétail, de vin de palme etc.). En compensation la famille de l'épouse renonçait à tous ses droits sur cette dernière et sa descendance. *L'atovlè bla* (femme) ne retournait jamais chez elle en visite ; car ses libertés sont restreintes. A sa mort, elle était enterrée dans le village de son mari et il en allait de même pour ses enfants. Mais, surtout *l'atovlè* annulait la capacité de mise en gage des oncles utérins et, pour les neveux la possibilité d'hériter de ces derniers. En contractant un tel mariage, un homme s'assurait des droits sans partage sur ses propres enfants. Bien plus, de cette manière, il pourvoyait aussi ses héritiers utérins qui, dans un contexte normal auraient eu de fortes chances d'échapper à leur autorité. En effet une succession crée souvent ou toujours un état de crise et fréquemment sanctionnée par des scissions, des changements d'allégeance et la création de nouveaux groupements sociaux. Mais les *atovlèba* (*ba*: enfant) n'ont plus de maternels chez qui aller se réfugier s'ils ne s'entendent plus avec les héritiers de leur père.

Le mariage *atovlè* n'était donc pas seulement une forme prestigieuse de mariage (les transferts importants de poudre d'or et les festivités honoraient autant la famille de l'épouse que celle de l'époux) c'était aussi le moyen de créer autour de soi un groupe social stable. Chez les

peuples baoulé l'idéal d'un homme baoulé est de garder auprès de lui non seulement ses propres enfants, mais encore, ceux de ses sœurs. Les peuples Baoulé disent que c'est l'administration coloniale qui a interdit *l'atovlè*. Mais en fait lors de certaines recherches de parentés on s'en est aperçu que cette forme de mariage a disparu avant même la conquête coloniale et coïncidait manifestement avec la guerre de Samori. Cependant le mariage *atovlè* a disparu du fait de la restriction de la liberté de l'épouse et du mode d'héritage. Mais les raisons de cette disparition sont sans doute multiples. Pourtant au sens des enquêtés, il faut en retenir deux qui nous ont semblé essentielles : *d'une part l'augmentation du volume de la richesse et sa diffusion, et d'autre part l'afflux de captifs et de réfugiés Tagouana et Djimini etc. au cours de la guerre de Samori* (notre enquête, 2022). Les baoulé se sont tournés vers le mariage ordinaire qui offre plus de liberté à la femme. Elle peut faire du commerce ou autre pour une émancipation financière et sociale.

2.1.2. Le Mariage ordinaire ou de l'Homme baoulé en général

Le mariage ordinaire concerne tous les autres membres de la structure sociale du peuple baoulé. Ce type de mariage est beaucoup plus simple et demande moins de prestation. La femme conserve ses attaches avec sa famille. L'héritage est ici de type matrilineaire. Le mariage en pays baoulé est basé sur la pratique de l'exogamie (les conjoints doivent appartenir à des *Akpasua*). La polygamie est également admise et très fréquente. La femme rejoint son mari, mais appartient toujours à son *Akpasua* d'origine. La société baoulé est matrilineaire et patri-locale. Autrefois, pour conserver toute la descendance dans un *Akpasua*, il arrivait qu'on donne à épouser un descendant (e) d'esclave de ce lignage. Seulement c'est une démarche très lente qui est fréquemment inaugurée par une grossesse. C'est la grossesse qui confirme la fécondité, et conduit à l'union ou au mariage. Ou bien, il faut que des démarches officielles aient déjà été faites auprès des parents de la fille. Alors que les partenaires des fiançailles pré-pubertaires s'appellent l'un et l'autre *mi wuP* (mon époux) et *mi yi* (mon épouse) avant même que le mariage n'ait été consommé. Lorsqu'une fille est devenue pubère on la "lave". On lui dit en lui donnant un cache-sexe neuf que maintenant "elle a grandi" et qu'elle peut avoir des relations sexuelles avec un homme. Par cette cérémonie, simple et modeste, la jeune femme reçoit l'autorisation pour être dans un foyer. Aussi, tout un enfant, qu'elle aura après cette cérémonie pourra être gardé en vie. Le mariage ainsi présenté obéit à des rites dans son processus.

2.2. Rites socioculturels dans le processus du mariage ordinaire

2.2.1. La dote chez les baoulés

Plusieurs rites socioculturels peuvent être observés chez les baoulés dans le processus du mariage. Ils participent à l'organisation sociale et culturelle de la communauté. Le Baoulé fait partie du grand groupe Akan originaire du Ghana. Ils vivent essentiellement au centre de la Côte d'Ivoire. Comme chez la plupart des peuples africains, le mariage chez ce peuple n'est pas seulement l'union entre deux individus, mais c'est surtout celle de deux familles. C'est pourquoi, la célébration d'un mariage est précédée de longues et patientes discussions entre les familles des futurs conjoints. Même si c'est l'homme qui fait le pas et décide d'épouser la femme, l'avis favorable de cette dernière est essentiel pour que le mariage ait effectivement lieu. A la différence d'autres peuples chez qui l'on impose un époux à la jeune fille ou une épouse au jeune en âge de se marier, il n'y a pas de mariage forcé chez les Baoulé. Il se déroule en deux étapes. *La première étape* concerne le "kôkô" ou la cérémonie des fiançailles chez le peuple Baoulé. *Le "kôkô"* est l'étape qui fait office de fiançailles. C'est ici que l'homme se présente officiellement aux parents de sa bien-aimée. Généralement quatre (4) bouteilles de liqueur sont requises. On a deux bouteilles de GIN « déh-déh », deux bouteilles de Rhum. Elles sont réparties comme suit : une bouteille pour la famille maternelle de la fiancée, une autre pour sa famille paternelle, la troisième pour la communauté des ressortissants du village (dans ce cas, la cérémonie a lieu en ville). Quant à la dernière bouteille, elle est consommée sur place et sert de témoin pour les fiançailles.

La deuxième étape est la dot ou le mariage proprement dit. Après le "Kôkô", le mariage à proprement parlé est l'occasion d'une fête. Selon nos enquêtés, pour la dot, il faut souligner qu'avec le temps, les choses ont évolué chez le peuple Baoulé. Les éléments énoncés ici ne constituent que des indications, car selon les époques et les régions des différences sont notables. Les dons de la dot sont les suivants : 6 bouteilles de liqueur; (*gin déh-déh* 2 bouteilles), 2 bouteilles rhum et 2 autres sans spécificité (cf. photo 1). A cela s'ajoute un gros drap pour la mère de la fiancée ou « *niébè* ». Il est accompagné d'un gros pagne pour le père de la fiancée ou « *Yasouakodro* ». Des complets de pagnes (pagnes wax, hollandais), des sandales appropriées, des foulards « *ahangba* »; des bijoux pour la fiancée (la valeur est fonction de l'intérêt que l'homme porte à sa fiancée). Une somme d'argent fixée par les beaux-parents à valeur symbolique (150.000frs-250.000frs). Un sac de sel de 5 ou 10 kg à partager à tout le village de la mariée. En cas de divorce, aucun remboursement n'est possible. Le jour du mariage plusieurs sœurs et/ou cousines de la fiancée ainsi que la fiancée elle-même sont habillées à tête couverte par un morceau de pagne. Ces différentes femmes défilèrent chacune à tour, parmi lesquelles

l'époux devrait identifier celle pour laquelle lui et ses parents ont fait le déplacement. Une fois cette étape passée, la fiancée va mettre les bijoux et parure mis à sa disposition par ses parents, marque de richesse prétendue des parents de la mariée (cf. photo 2).

Photo 1 : Dons symboliques : Boissons et pagnes exigées pour la cérémonie



Source : Facebook/culture baoulé, 2022

Photo 2 : Habillement de la femme pendant la cérémonie de la dot



Source : Facebook/culture baoulé, 2022

2.2.2. Fonction symbolique, culturelle, économique et sociale du mariage traditionnel

La dot traditionnelle incombait intégralement à la famille de la mariée et avait pour vocation de constituer une « mise de départ » pour le patrimoine du couple. Elle visait à aider le couple à démarrer sa vie commune. Ici dans le cadre de notre étude, nous avons pu constater que la dot a toujours son sens au sein des unions matrimoniales où que ce soit, car elle révèle l'essence de l'union et brasse le volet tradition. La dot requiert des dons symboliques venant du marié et de sa famille pour combler ou compenser le vide quand ils auront pris la fille. Ainsi, la dot est vue comme une compensation matrimoniale au sein de la société. Ces dons symboliques cités sont des dons demandés voire exigés, que ce soit au village ou en ville. Ainsi vu que la dot se fait plus ou moins comme au village, alors l'on peut dire que la dot a une fonction conservatoire de la tradition. Elle est un élément de maintien et de résilience des normes et des pratiques culturelles dans le milieu citadin. C'est dans cette optique que deux (2) de nos enquêtés nous ont relaté ceci :

moi j'ai assisté et même animé plusieurs cérémonies de dot à Abidjan ici, que ce soit dans notre espace ou ailleurs et j'ai constaté que la dot s'est faite selon les exigences de la tradition. (Enquêté, M18) où j'ai assisté à plusieurs dots à Abidjan ici. Moi-même j'ai fait pour moi ici et je l'ai fait selon la tradition, car la tradition reste la tradition même si Aujourd'hui tout le monde aspire au modernisme. (Enquêté, M19).

Par ailleurs, pour les enquêtés, la dot rappelle leur culture et que par elle, ils sentent la pérennisation de leur tradition, de leurs coutumes dans le milieu urbain. Elle rappelle aussi les manières et les procédures à suivre pour faire le mariage traditionnel, selon la culture baoulé. A ce niveau, il est probable de dire que toute union entre deux personnes par le lien du mariage obéit à plusieurs étapes. Ces étapes en pays Baoulé se traduisent par le 'kokoko' et la dot qui représente le mariage. Toutes ces étapes se fondent sur des dons symboliques qui sont donnés pour compenser le vide que laissera la conjointe. Le symbolisme se traduit par les éléments qui sont offerts pour symboliser et montrer le caractère sacré des unions. Tous ces dons symboliques se font naturellement comme exige la tradition des Baoulé. A cet effet, notons que les alliances ont pour missions de rappeler plus ou moins les rituels, les us et coutume du peuple Baoulé. C'est dans cette optique que l'un de nos interlocuteurs a dit : *«toutes les dots que j'ai eu à assisté ou animé, ont été procédées selon la tradition, tous ce qu'on donne au village pendant la dot, ont été respecté propre.»* (Enquêté, M15).

En plus, des fonctions précitées, l'on observe la fonction culturelle et même économique. L'aspect économique mis en exergue ici, n'a pas comme point de mire le volet économique du mariage, mais pour d'autres, cela revient à une démonstration financière, à montrer son pouvoir financier. Notons également que lors de la dot, la somme d'argent fixée par les beaux-parents s'élève à 150.000frs-250.000frs. Le montant exigé par les parents de la fiancée leur permettre de s'assurer que leur gendre pourra s'occuper de leur fille. Cependant, pour nos enquêtés, il ressort que même si ce que la tradition demande est faite, mais il y a d'autres personnes qui vont au-delà de ce qui est demandé (démonstration de sa puissance financière). Si par moment, la famille de la jeune fille constate la puissance financière de leur futur gendre, avec l'influence des facteurs culturels exogènes, lors de la dot, la famille de la mariée fait un corridor pour lui soutirer un peu d'argent.

Parfois, c'est l'homme lui-même, qui avec le degré d'amour qu'il porte à sa femme, décide à travers sa situation de nanti, d'opulent de valoriser sa femme en faisant soit le double ou le triple de ce que demande la famille. Evoquons ici que la dot par sa manifestation, pérennise la tradition à travers certains dons symboliques. Par moment, certains couples pour vivent vraiment la tradition, en se rendant au village lors de la dot. Au-delà de l'union de deux

personnes, on assiste à l'union de deux familles. Ainsi l'organisation du mariage en pays Baoulé se manifeste par la présence des cousins, les oncles, des parents biologiques, où la famille du marié. Lors de cette cérémonie, la famille du marié ne s'adresse qu'à la famille de la mariée, que par un intermédiaire. Aussi, en ce moment, les mariés se vêtissent en tenue traditionnelle (pagne baoulé, pagne kita, les colliers en or) montrant réellement leur appartenance. Ce moment se caractérise aussi par le partage de la nourriture, la boisson, un moment de retrouvaille, d'échange, de convivialité. En somme, notons que les alliances matrimoniales contribuent à la survivance culturelle en milieu urbain, à travers les fonctions qu'elles remplissent.

3. Discussion

La présente étude, nous a permis de mettre en exergue les pratiques traditionnelles du mariage qui favorisent le maintien de la culture Baoulé en contexte multiculturel. Selon S.-T. BALONDJI (2017), en milieu urbain gabonais, l'on observe le développement des cohabitations sans mariage. Ce que confirment les travaux de V. HERTRICH (2007); M. BOZON (1991) ; A.-E. CALVES (2007). Ils soulignent que plusieurs couples ont choisi de faire vie commune sans se marier, à l'état civil, à la coutume, à l'Eglise ou à la mosquée. Aussi, S.-T. BALONDJI (2017) révèle que ces unions s'observent plus chez « les couples étudiants, élèves, les agents de la fonction publique et les ouvriers » (S.-T. BALONDJI, 2017). Dans cette cohabitation sans mariage, les partenaires restent relativement longtemps en couple, après parfois plus de vingt années de vie maritale avant de se marier ou de se séparer. Cette tendance s'observe tant en zone rurale qu'urbaine. Les partenaires ne voient guère l'intérêt de s'imposer toute formalité matrimoniale (H. LERIDON et C. VILLENEUVE-GOKAILP, 1994). Ainsi le mariage en tant institution traditionnelle se trouve menacé, et les pratiques, rites et rituelles au fondement de cette institution ne sont plus respectés ou suivis. Or nous notons que même si une telle tendance s'observe de façon générale à Abidjan, où l'on parle de "concubinage", nos enquêtés ont montré qu'ils tiennent à satisfaire aux exigences des parents et de la tradition, afin d'avoir leur bénédiction pour leur vie de couple.

Pour A.-E. CALVES (2007), ces unions existent pour divers raisons, au nombre desquelles figurent : 1) la précarité de l'emploi dans un contexte où le coût du mariage augmente, et est de plus en plus à la charge du marié plutôt que de sa famille ; 2) la scolarisation croissante des jeunes femmes est aussi un facteur du report de mariage dans de nombreux pays africains. H. LERIDON et C. VILLENEUVE-GOKAILP (1994), renchérissent pour dire que « les partenaires ne voient guère l'intérêt de s'imposer toute formalité matrimoniale tant que certaines conditions matérielles, financières et la confiance vis-à-vis de l'autre partenaire ne la

rendront pas réalisable ». Pour Michel Bozon, la dépendance des femmes s'étant relativement réduite, le mariage ne joue plus pour elles un rôle de protection aussi essentiel qu'hier (M. BOZON, 1991). Ainsi, dans cette incertitude sociale, des modes d'accès plus informels à la conjugalité sont préférés.

A cet effet, S.-T. BALONDI (2017) évoque la dissimulation comme stratégie utilisée par les jeunes femmes pour emménager chez leur petit ami sans le consentement des parents. Elles apportent discrètement leurs effets chaque fois qu'elles se rendent chez leurs petits amis, jusqu'à ce que toutes les affaires ou presque s'y retrouvent ; mettant ainsi leurs amants devant le fait accompli. Comme raison pouvant justifier une telle approche, il évoque qu'avoir affaire à un homme célibataire, qui a des revenus et qui a une maison, c'est une opportunité pour de nombreuses femmes. Ainsi, elles vont essayer d'utiliser tout leur charme pour se "positionner", et ce malgré l'issue de la relation, la non promesse en mariage voire même l'opposition des parents. Car, « la conquête d'un "gars" ou d'un "mec" est rude, dans une société où tous les hommes presque vivent en couple et rares sont ceux qui vivent seuls à leur domicile sans cohabiter avec une femme ou qui n'ont pas de partenaire » (S.-T. BALONDI, 2017). De telles situations justifient le développement de la cohabitation sans mariage ou du concubinage.

Ainsi, les raisons scolaires, les retards d'insertion professionnelle, la faible dépendance des femmes vis-à-vis de leurs parents ou famille, "l'opportunité supposée" que représentent la cohabitation sans mariage pour les couples...font que les pratiques découlant du mariage traditionnel ne sont plus respectées.

Cependant, bien que certains de nos enquêtés ont connu cet état de fait (la vie en concubinage), ils accordent tous de l'importance au mariage coutumier ou traditionnel. Ils nous ont révélé que si cette étape n'est pas franchie, même à la mort de la conjointe, les parents exigent que celle-ci (cette étape) soit d'abord satisfaite, avant de parler de l'enterrement à proprement dit. Par conséquent, des amendes sont imposées ; alourdissant ainsi les charges du conjoint endeuillé. D'où, tout l'importance accordée à cette institution (mariage coutumier ou la dot) à en pays Baoulé ; et à travers elle, la survivance de la culture Baoulé en milieu urbain.

Conclusion

Notre étude sur les alliances matrimoniales et la survivance culturelle en milieu urbain ivoirien, nous a permis de faire connaissance avec la culture du peuple baoulé. La culture de ce peuple demeure, bien qu'elle ait connu plusieurs influences culturelles. Les valeurs culturelles Baoulé sont à la base de l'organisation politique, sociale et économique de ce groupe. A l'instar des autres ethnies du grand ensemble Akan, c'est un peuple conquérant, hospitalier, communicatif et conservateur. Sa stabilité ou survivance culturelle dans cette étude réside dans son mode d'organisation du mariage traditionnel. Les différents types de mariage ont joué un rôle important dans le maintien de la culture baoulé. Pourtant, il convient de souligner que c'est par le mariage que les baoulé ont connu la prospérité avec la conquête des zones aurifères, sources de richesse autrefois. Cela a favorisé l'assimilation de certain peuple et la conquête de territoires. Aujourd'hui, les filles et fils de ce peuple sont aussi à l'origine de l'expansion et du maintien des valeurs culturelles baoulé à travers le mariage traditionnel. Il n'est cependant pas à ignorer que la culture baoulé a subie des mutations.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BALONDI Seeven-Thierry, 2017, « Mutations des conventions matrimoniales en milieu urbain gabonais : des cohabitations sans mariage » *Kasa Bya Kasa* , N°25 pp. 7-23

BOGUI Fernand Landry Niava, 2006, *Les mariages interethniques et production de l'identité*, Mémoire de maîtrise, non publié, Université de Cocody, Abidjan.

BOZON Michel, 1991, « Le choix du conjoint » in François de Singly (SS. Dir.), *La famille : l'état des savoirs*, la découverte, Paris, pp 22-23.

CALVES Anne-Emmanuelle, 2007, « Trop pauvre pour se marier? Crise de l'emploi urbain et entrée en première union des hommes au Burkina Faso », *Population/Ined*, Vol. 62, pp 339-359

DAYORO Z. Arnaud Kevin & KACOU Fato Patrice, 2010, Enjeux de la survivance de l'éb-eb en pays Lodjukru (Sud-est de la Côte d'Ivoire), *Kasa Bya Kasa*, N°18 pp. 20-40

ETIENNE Pierre & ETIENNE Mona, 1971, « "A qui mieux mieux" ou le mariage chez les Baoulé » in *Cah. O.R.S.T.O.M., sér. Sci. hum.*, vol. VIII, no 2, pp.165-186.

HERTRICH Véronique, 2001, « Pratique matrimoniales et relations de genre. Nuptialité rapport de genre en Afrique. Un premier bilan des tendances de l'entrée en union au cours de quarante dernières années », *coll. International, genre, population, et développement en Afrique*, Abidjan, UEPA/UAPS, INED, ENSEA, IFORD.

LERIDON Henri & VILLENEUVE-GOKALP Catherine, 1994, « Les nouveaux couples ; nombre, caractéristiques et attitudes » in *Constance et inconstances de la famille. Biographies familiales de couples et des enfants*, travaux et documents (cahiers n°134)

MACE Nicolas, 2017, *Cultures urbaines : culture commune et culture de classe*, p.16

N'DA Paul, 2015, *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines - Réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel, et son article*, Editeur L'Harmattan

N'GUESSAN Koffi Denis, 2003, *Le Nvlé Kodè dans le pays Baoulé*, Mémoire de maitrise d'Histoire Moderne et Contemporaine, non publié, Abidjan, Université de Cocody

SEDOGO Vincent, 2015, « Survivance des rites coutumiers dans la zone périurbaine de Ouagadougou : cas du Basga de Bouli, village de Taonsgo », *Nyansa-Pô*, N°18, pp. 95-117

SEKOU Bamba Mohammed, 1993, *Le bas-Badaman le précolonial du 17e et 19e siècle*, Thèse en Histoire, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne.

SNJEZANA Mrdjen, 2001, *Les mariages interethniques en ex Yougoslavie*, Département d'aménagement et de développement régional, Université de Thessalie vol 1.

TANO Méhsou Mylène ELLA & BROU Félix Richard, 2020, « Mariages interethniques et accès au foncier en milieu rural ivoirien : une illustration du village de Nandibo 2. Dans le sud de la Côte d'Ivoire » *Revue akofena*, N°1, pp.767- 778

Kouakou Gérard N'GORAN est Maître-assistant en sociologie. Il est Secrétaire Général Adjoint de l'Académie Ivoirienne de Gestion des Ressources Humaines (AIGRH), Membre de l'Association Ivoirienne des Sciences Agronomiques (AISA), Membre de Laboratoire de Recherche en Sciences Sociales (LARESS) de ladite université. Auteur de publications sur les savoirs locaux, biodiversité, pharmacopée africaine, arrangements fonciers, pratiques agricoles...

Kouakou Gérard N'GORAN
Institut des Sciences Anthropologiques de Développement (ISAD)
Université Félix Houphouët Boigny (UFHB)
BP V 34 Abidjan 01 (ISAD/SHS/UFHB)
ngorangerard@gmail.com
